

Accusé de réception en préfecture
021-212102313-20200914-VD20200914-015-DE
Date de télétransmission : 16/09/2020
Date de réception préfecture : 16/09/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 14 septembre 2020



MAIRIE DE DIJON

Président : M. François REBSAMEN

Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : Mme Nathalie KOENDERS - M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHY - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoît BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Karine HUON-SAVINA - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGILLE

Membres excusés : M. Pierre PRIBETICH (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Claire TOMASELLI (pouvoir M. BERTHIER) - Mme Lydie PFANDER-MENY (pouvoir M. HAMEAU) - M. Georges MEZUI (pouvoir M. DESEILLE) - M. Jean-François COURGEY (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme Stéphanie MODDE (pouvoir M. CHÂTEAU)

OBJET

DE LA DELIBERATION

Exonération des loyers des artistes présents dans la Halle 38 suite aux mesures gouvernementales prises pour faire face à l'épidémie de Covid19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire

Madame Martin expose :

Mesdames, Messieurs,

Le présent rapport s'inscrit dans la poursuite des mesures de soutien aux professionnels locataires de la Ville de Dijon.

Des artistes émergents sont accueillis au sein d'ateliers situés dans les locaux de la Halle 38 réhabilités depuis 2016. Dix artistes sélectionnés par le PARAC (pôle d'action et de recherche en art contemporain regroupant le FRAC, l'Ensa, le Consortium et la Direction des musées de la Ville de Dijon) occupent ces locaux et ce, jusqu'à la fin de l'année 2021.

Des conventions spécifiques de mises à disposition ont été conclues entre la Ville et les dix artistes. Celles-ci prévoient notamment le paiement, à terme échu, d'un loyer de 100 € par trimestre.

Compte tenu de la faible utilisation de ces ateliers durant la période de confinement et afin de soutenir ces artistes émergents, il est proposé d'appliquer une exonération de loyer pour les deux premiers trimestres de l'année 2020.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'exonération totale de redevance pour les dix artistes occupant les ateliers de la Halle 38 pour les deux premiers trimestres 2020 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ